

**F.I.C.A.M**

**Fédération des Industries du Cinéma,  
de l'Audiovisuel et du Multimédia**

**Siège social : 11-17, rue de l'Amiral Hamelin  
75116 - PARIS**

**Rapport du commissaire aux comptes sur  
les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**F.I.C.A.M**  
**Fédération des Industries du Cinéma,  
de l'Audiovisuel et du Multimédia**

**Siège social : 11-17, rue de l'Amiral Hamelin  
75116 - PARIS**

Aux Membres du syndicat,

**I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

**II. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du syndicat**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du syndicat sur la situation financière et les comptes annuels.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

### **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malakoff le 1<sup>er</sup> juin 2018  
Société de commissaire aux comptes  
SAS HERMESIANE



Xavier Christ

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	152 396,87	152 396,87		26 944,50	- 26 945
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	9 136,20	1 883,22	7 252,98	8 166,60	- 914
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	19 687,94	8 223,38	11 464,56	4 392,15	7 072
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	10 062,73	10 062,73			
Autres immobilisations financières	11 757,35		11 757,35	9 486,80	2 271
<b>TOTAL (I)</b>	<b>203 041,09</b>	<b>172 566,20</b>	<b>30 474,89</b>	<b>48 990,05</b>	<b>- 18 515</b>
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	116 560,82	25 383,66	91 177,16	76 573,28	11 604
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	20 391,00		20 391,00	21 673,00	- 1 282
. Etat, impôts sur les bénéfices				84,00	- 84
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	140 614,30		140 614,30	150 434,10	- 9 820
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	275 623,13		275 623,13	189 945,90	85 677
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	23 109,62		23 109,62	20 621,07	2 489
<b>TOTAL (II)</b>	<b>576 298,87</b>	<b>25 383,66</b>	<b>550 915,21</b>	<b>462 331,35</b>	<b>88 584</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>779 339,96</b>	<b>197 949,86</b>	<b>581 390,10</b>	<b>511 321,40</b>	<b>70 069</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

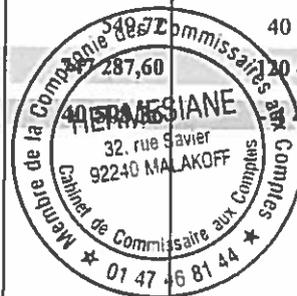
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : )			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	384 362,20	316 565,70	67 797
Résultat de l'exercice	47 096,65	67 796,50	- 20 700
Subventions d'investissement		11 075,50	- 11 076
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>431 458,85</b>	<b>395 437,70</b>	<b>36 021</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 664,62	48 613,79	- 21 949
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	26 765,44	16 739,29	10 026
. Organismes sociaux	68 657,92	31 389,98	37 268
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		2 675,26	- 2 675
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 055,42	11 628,42	- 4 573
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 787,85	4 836,96	15 951
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>149 931,25</b>	<b>115 883,70</b>	<b>34 048</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>581 390,10</b>	<b>511 321,40</b>	<b>70 069</b>



## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	709 052,40		709 052,40	631 559,08	77 493	12,27
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>709 052,40</b>		<b>709 052,40</b>	<b>631 559,08</b>	<b>77 493</b>	<b>12,27</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			154 916,10	154 282,73	633	0,41
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			36 614,36	1 600,00	35 014	N/S
Autres produits			3 202,61	354,15	2 848	804,31
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>903 785,47</b>	<b>787 795,96</b>	<b>115 990</b>	<b>14,72</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			302 653,91	293 625,12	9 029	3,07
Impôts, taxes et versements assimilés			4 130,92	7 211,82	- 3 081	-42,72
Salaires et traitements			313 442,85	260 773,62	52 669	20,20
Charges sociales			170 993,82	139 181,26	31 813	22,86
Dotations aux amortissements sur immobilisations			29 118,30	28 026,00	1 092	3,90
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 169,98	17 920,06	- 11 750	-65,57
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			41 255,73	40 706	547	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>867 765,51</b>	<b>827 287,60</b>	<b>40 478</b>	<b>16,12</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>36 019,96</b>	<b>60 508,36</b>	<b>- 24 488</b>	<b>-11,08</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			1,19	16 212,62	- 16 211	-99,99
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1,19</b>	<b>16 212,62</b>	<b>- 16 211</b>	<b>-99,99</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>						
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>1,19</b>	<b>16 212,62</b>	<b>- 16 211</b>	<b>-99,99</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>36 021,15</b>	<b>56 720,98</b>	<b>- 20 700</b>	<b>-36,49</b>



## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 993,50	11 075,52	918	8,29
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>11 993,50</b>	<b>11 075,52</b>	<b>918</b>	<b>8,29</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	918,00		918	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>918,00</b>		<b>918</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>11 075,50</b>	<b>11 075,52</b>		<b>0,00</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>915 780,16</b>	<b>815 084,10</b>	<b>100 696</b>	<b>12,35</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>868 683,51</b>	<b>747 287,60</b>	<b>121 396</b>	<b>16,24</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>47 096,65</b>	<b>67 796,50</b>	<b>- 20 700</b>	<b>-30,53</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



## Annexes

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 581 390,10 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 47 096,65 E.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le règlement CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, relatif aux organisations syndicales.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

*Actif immobilisé*

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 203 041

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	152 397			152 397
Immobilisations corporelles	20 492	8 333		28 824
Immobilisations financières	19 550	3 189	918	21 820
<b>TOTAL</b>	<b>192 438</b>	<b>11 521</b>	<b>918</b>	<b>203 041</b>

Amortissements et provisions d'actif = 172 566

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	125 452	26 945		152 397
Immobilisations corporelles	7 933	2 174		10 107
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	10 063			10 063
<b>TOTAL</b>	<b>143 448</b>	<b>29 118</b>		<b>172 566</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	17 674	17 674	0	1 ans
Dig-it	134 722	134 722	0	5 ans
Installations et agencements	9 136	1 883	7 253	10 ans
Matériel de bureau et informatique	14 250	7 876	6 374	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 438	348	5 090	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>181 221</b>	<b>162 503</b>	<b>18 718</b>	

Etat des créances = 322 496

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	21 820		21 820
Actif circulant & charges d'avance	300 676	300 676	
<b>TOTAL</b>	<b>322 496</b>	<b>300 676</b>	<b>21 820</b>

Provisions pour dépréciation = 25 384

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	55 828	6 170	36 614		25 384
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>55 828</b>	<b>6 170</b>	<b>36 614</b>		<b>25 384</b>

Charges constatées d'avance = 23 110

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 149 931

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	26 665	26 665		
Dettes fiscales & sociales	102 479	102 479		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 788	20 788		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>149 931</b>	<b>149 931</b>		

Charges à payer par postes du bilan = 57 916

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 906
Dettes fiscales & sociales	35 855
Autres dettes	15 155
<b>TOTAL</b>	<b>57 916</b>

## Informations complémentaires sur le bilan passif

Informations en matière de droit à la retraite

L'article L123-13 du code de commerce impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale et d'en inscrire le montant en annexe de son bilan.

L'âge légal de la retraite est fixé à 62 ans. Cependant, un employeur ne peut mettre à la retraite un salarié avant l'âge de 70 ans.

Le risque de décaissement de trésorerie lié au départ en retraite dans les cinq ans est nul. L'impact des engagements de la société en matière d'indemnités de fin de carrière n'est donc pas significatif.

La société n'a pas signé d'accord particulier en matière d'indemnité de fin de carrière et n'a pas opté pour constater ses engagements sous forme de provision.



**Annexes (suite)****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT***Autres informations relatives au compte de résultat*

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.  
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



## Annexes (suite)

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Charges constatées d'avance = 23 110*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance( 48600000 )	23 110
<b>TOTAL</b>	<b>23 110</b>

*Charges à payer = 57 916*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. fact.non parvenues( 40810000 )	6 906
<b>TOTAL</b>	<b>6 906</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov./conges payes( 42820000 )	20 086
Charg.soc./conges a payer( 43820000 )	8 713
Ch.fisc sur conges a payer( 44820000 )	2 351
Autres ch.fisc.a payer( 44860000 )	4 704
<b>TOTAL</b>	<b>35 855</b>

Autres dettes	Montant
Clients - rrr à accorder( 41980000 )	15 155
<b>TOTAL</b>	<b>15 155</b>

